

Paris, le 13 avril 2021

## Communiqué de presse

# **Plan Urgence Enfance face au COVID-19 : 3018, le nouveau numéro contre les violences numériques, pour répondre à la hausse des cyberviolences enregistrées depuis le début de la pandémie**

**Le Secrétariat d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles et l'Association e-Enfance lancent le 3018, le nouveau numéro national d'assistance pour tous les enjeux de protection des mineurs sur Internet et d'aide à la parentalité numérique.**

Reconnue d'utilité publique dans sa mission de protection des mineurs sur Internet depuis 15 ans, l'Association e-Enfance opère depuis 2009 la plateforme nationale d'assistance Net Ecoute 0800 200 000 qui devient aujourd'hui le 3018. Cette plateforme est également, depuis 2011, le partenaire officiel du ministère de l'Education nationale dans la lutte contre le cyberharcèlement entre élèves. Expert reconnu sur l'aide à la parentalité numérique, elle a été mandatée pour répondre aux questions des parents, liées à l'exposition des enfants à la pornographie et au contrôle parental sur le site [jeprotectemonenfant.gouv.fr](http://jeprotectemonenfant.gouv.fr). **Le 3018 devient ainsi le point d'entrée unique** pour les adolescents, les parents et leurs enfants, sur toutes les questions liées aux usages numériques des jeunes.

Nouveau numéro court d'assistance pour les jeunes victimes de violences numériques, **le 3018, gratuit, anonyme et confidentiel, est accessible par téléphone 6 jours sur 7 de 9 heures à 20 heures, sur 3018.fr par Tchat en direct, via Messenger et WhatsApp.** Son équipe, composée de psychologues, juristes et spécialistes des outils numériques, est formée à la protection des mineurs sur Internet et à l'accompagnement des parents dans leur rôle d'éducation : cyber-harcèlement, revenge porn, chantage à la webcam, surexposition aux écrans, jeux vidéo, exposition à des contenus violents & pornographiques, contrôle parental, paramétrage de compte sur les réseaux sociaux ou encore piratage de compte, usurpation d'identité.

### **Des procédures de signalement déclenchées auprès des réseaux sociaux**

Le 3018 intervient à la demande des jeunes victimes ou de leur responsable pour faire supprimer un compte ou un contenu illégal qui leur porteraient préjudice. **Tiers de confiance, « trusted flagger » auprès des réseaux sociaux** (Facebook, Twitter, Snapchat, Instagram, TikTok, Twitch, Youtube, Roblox, Discord, Yubo), le 3018 agit immédiatement pour obtenir leur suppression en quelques heures. **Dans les faits, le 3018 déclenche une procédure de signalement dédiée pour prendre en charge les jeunes victimes de violences numériques.** Le 3018 accueille et écoute la victime, l'assiste et la conseille. Le cas échéant, il analyse le compte ou le contenu concerné, le qualifie juridiquement, répertorie les éléments constitutifs. Il réunit un dossier de signalement et le transmet directement au service de modération du réseau social concerné via un canal prioritaire. **Sa capacité d'intervention unique en France assure un traitement accéléré des signalements par les réseaux sociaux,** plus que jamais nécessaire au regard des tensions accrues provoquées par les confinements successifs.

## Au cœur du dispositif de la protection de l'Enfance

Outre sa mission de signalement, le 3018 accompagne si nécessaire la victime dans ses démarches auprès des autorités compétentes et l'oriente vers les services spécialisés. Conventionné avec la plateforme Pharos ([internet-signalement.gouv.fr](http://internet-signalement.gouv.fr)), la Brigade Numérique de la Gendarmerie nationale ([gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://gendarmerie.interieur.gouv.fr)) et le 119-Enfance en danger, **le 3018 est au cœur du dispositif de la protection de l'Enfance**. Partenaire des acteurs numériques institutionnels et des autorités indépendantes qualifiées, notamment le CSA, la CNIL, Hadopi, le Défenseur des Droits ou encore l'ANJ, le 3018 est en lien direct avec toutes les parties prenantes.

*« Les cyberviolences dont le cyber-harcèlement est une composante majeure des violences que subissent aujourd'hui les jeunes, car elles interviennent dans un espace où les enfants et les adolescents sont souvent livrés à eux-mêmes. Le 3018 est le pendant numérique du 119 (numéro de l'enfant en danger). Il a vocation à aider, soutenir et accompagner toutes les jeunes victimes de cyber-violences. Pour que les jeunes puissent bénéficier pleinement des opportunités qu'offre le numérique, nous devons leur assurer une protection contre toutes les formes de violences qui les menacent, y compris celles exercées en ligne. Les cyberviolences n'ont de "cyber" que le nom. Elles ont des conséquences bien réelles, au-delà de la sphère numérique. »* **déclare Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles.**

Pour Justine Atlan, Directrice générale de l'Association e-Enfance : *« Le nouveau numéro court 3018 renforce la lisibilité et l'efficacité de notre action auprès des jeunes utilisateurs et de leur famille. Depuis 2009, nous agissons au quotidien pour protéger les mineurs sur Internet avec le soutien de la Commission européenne, du Ministère de l'Education nationale et de la DILCRAH. Aujourd'hui, avec le soutien du Secrétariat d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles, le 3018 devient le guichet unique pour la protection des jeunes dans leur vie numérique, de l'enfance, encadrés par leurs parents, jusqu'à l'adolescence alors qu'ils sont plus autonomes dans leurs usages. »*

## Contacts Presse

Gaëlle de Montoussé – 06 09 77 51 04 – [g.demontousse@e-enfance.org](mailto:g.demontousse@e-enfance.org)  
Sandra Tricot - 06 65 85 85 65 - [stricot@kbzcorporate.com](mailto:stricot@kbzcorporate.com)

## A propos de l'Association e-Enfance

Reconnue d'utilité publique, **l'Association e-Enfance** est la référence pour la protection de l'Enfance sur Internet et l'éducation à la citoyenneté numérique depuis 2005. Agréée par le Ministère de l'Education nationale, elle propose des interventions en milieu scolaire, des formations sur les risques et les bons usages d'Internet. Elle opère depuis 2009 la plateforme Net Ecoute\*, partenaire officiel du Ministère de l'Education nationale dans la lutte contre le cyberharcèlement entre élèves. Net Ecoute devient le **3018**, le nouveau numéro court national pour les jeunes victimes de violences numériques, en partenariat avec le Secrétariat d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles.

**Gratuit, anonyme et confidentiel, le 3018 est le nouveau numéro court national pour les adolescents, les parents et leurs enfants sur toutes les questions liées aux usages numériques des jeunes.** Le 3018 est accessible par téléphone 6 jours sur 7 de 9 heures à 20 heures, sur [3018.fr](http://3018.fr) par Tchat en direct, via Messenger et WhatsApp. Tiers de confiance, « *trusted flagger* » auprès des réseaux sociaux, le 3018 dispose d'une capacité d'intervention unique en France via une procédure de signalement accélérée pour obtenir la suppression de contenus ou comptes illégaux en quelques heures. Conventionné avec la plateforme Pharos ([internet-signalement.gouv.fr](http://internet-signalement.gouv.fr)), la Brigade Numérique de la Gendarmerie nationale ([gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://gendarmerie.interieur.gouv.fr)) et le 119-Enfance en danger, le 3018 est au cœur du dispositif de la protection de l'Enfance. [www.e-enfance.org](http://www.e-enfance.org)

\* dans le cadre du programme Safer Internet de la Commission européenne.